



Saint-Pardon-de-Conques



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU VENDREDI 25 OCTOBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 25 octobre, à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint Pardon de Conques, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Gilbert BLANGERO, Maire.

Membres en exercice : 14

Membres présents : 8

Membres Votants : 9

Présents : Gilbert BLANGERO, Jean-Claude LABBÉ, Philippe DUCASSE, Delphine CHAUVIN, Maylis DAVID, Alain LEYNIAC, Guillaume PELLETIER, Bernard BOUTIN

Absents : Benoît GUERERRO, Julia LENEVEU, François LENEVEU, Emmanuel RUELLAN, Laetitia PIERS

Absent avec procuration : Jean-Baptiste Paing

Secrétaire de séance : Guillaume PELLETIER

Ordre du jour :

1. Décision modificative au budget d'investissement
2. Projet pour la mise en place du RIFSEEP
3. Modification des statuts de la communauté de communes du Sud Gironde
4. Avis sur les modalités du prêt du broyeur
5. Décision de recrutement d'un agent recenseur
6. Tarifs de location de la salle des fêtes pour les associations qui ne sont pas de la commune
7. Point sur les travaux et l'emprunt pour réaliser les logements communaux
8. Informations diverses

Questions diverses

1. Approbation du dernier compte-rendu

L'approbation du compte-rendu de la réunion du 6 septembre 2019 sera présentée au prochain conseil municipal.

Le conseil a donné son accord pour le report de l'approbation.

2. Acompte de l'architecte

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la 2^e note d'honoraires de M. Pradal, en charge du projet des logements communaux a été adressée à la mairie, et qu'il n'y a pas suffisamment de crédits sur la ligne de cette opération d'investissement.

Nous n'avons pas prévu de dépense pour les logements en 2019 et, lors de la séance précédente, le conseil municipal, par le biais d'une DM a ouvert une ligne d'imputation « travaux en cours d'immobilisation (D2313) » sur laquelle nous avons crédité 10 200 € issus des dépenses imprévues.

Il est proposé de prélever sur le compte d'imputation 21534 « Réseaux d'électrification » 6 175,13 € correspondant au montant des honoraires facturés par l'architecte pour un virement de crédit au compte 2313.

À l'unanimité des membres présents, l'assemblée municipale donne son accord pour cette décision modificative au budget.

3. RIFSEEP

Le nouveau dispositif indemnitaire remplace la plupart des primes et indemnités existantes sans perte de rémunération pour les agents qui les gagnent actuellement.

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée le montant du salaire mensuel de la secrétaire de 1 111,33 € et propose une indemnité de fonction de 32 € mensuel (IFSE) et une prime annuelle « complément indemnitaire annuel (CIA) » de 100 €.

Il est aussi rappelé que le CDG a été sollicité par la mairie et que le comité technique nous a transmis un avis défavorable.

Après avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour la mise en place de ce nouveau régime indemnitaire.

4. Modification de la CdC du Sud Gironde

Monsieur le Maire fait part d'un arrêté reçu de la CDC du Sud Gironde, relatif à des modifications des statuts prises lors du conseil communautaire du 16/09/2019. Après lecture de celles-ci, M. le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur la modification des statuts de la communauté de commune.

Le conseil a voté à l'unanimité.

5. Modalités de prêt du broyeur communal

M. le Maire rappelle au conseil la nécessité d'ajouter les photos du matériel prêté (casque, etc.) au guide d'utilisation. Les photos seront faites au cours de la semaine 45.

En cas de dégradation du matériel, le conseil est informé que la caution de 300 € doit être mentionnée sur le contrat de location comme encaissable par la régie, comme expliqué par le Trésor Public et ce, au même titre que les 50 € de pénalités pour la restitution du matériel sans essence.

M. le Maire demande à l'assemblée d'ajouter dans les statuts de la caisse de régie que le chèque de caution sera encaissé en cas de dommages, et un forfait de 50 € pour l'essence non restitué sera facturé.

Le conseil a voté à l'unanimité.

6. Recrutement d'un agent recenseur

M. le Maire annonce qu'aura lieu sur la commune, du 16 janvier au 15 février, le recensement de la population, comme tous les 5 ans. Après avoir nommé Sandrine Betka comme coordonnatrice INSEE, il convient de porter nomination d'un agent recenseur. M. le Maire précise qu'une dotation de 1 064 € sera versée pour couvrir les frais de rémunération et propose que cette dotation soit versée dans son intégralité à l'agent recenseur.

Il est demandé à l'assemblée de bien vouloir rechercher un agent recenseur.

Le conseil donne son accord pour ce recrutement et autorise M. le Maire à réaliser toutes les formalités

7. Tarif location de la salle des fêtes

M. le Maire soumet l'idée que les tarifs de location du foyer ne sont pas équitables entre les administrés de la commune, les associations extérieures et les séminaires.

Après avoir débattu, il est décidé que les tarifs location/vaisselle pour les séminaires extérieurs à la commune seront de 200 €/100 € et pour les associations extérieures à la commune de 150 €/50 €.

Le conseil a voté à l'unanimité ces modifications.

Pendant l'échange il est signalé que, lors des dernières locations, la vaisselle a été découverte dans un mauvais état de propreté et qu'il faut revoir la mise à disposition de ce service.

Il a été soumis l'idée donner les couverts en fonction du nombre de personnes présentes aux manifestations.

8. Travaux des logements sociaux

Tout d'abord, il est rappelé que les bâtiments ont bien été assurés.

L'emprunt pour financer les travaux n'a pas encore été finalisé. La commission en charge des bâtiments va recevoir prochainement l'architecte pour planifier la suite des événements. Le permis de construire a été validé et nous attendons la date de la mise en ligne du dossier d'appel d'offres. Sur le site, le nettoyage des locaux et de l'environnement extérieur a débuté.

9. Travaux du croisement Proms/Voie douce

Une étude actuelle porte sur l'installation de 3 feux tricolores dits « feux récompense » sur la RD224, au lieu du gendarme couché.

Le montant du coût de l'aménagement avec un plateau surélevé et la création d'un cheminement piéton est de 41 843,40 € TTC. Avec des feux tricolores, ce montant s'élève à 59 268,55 € TTC.

Dans la proposition de mise en sécurité avec des feux, il convient de prévoir des charges d'entretien, ainsi que les frais de consommation électrique de l'installation.

M. le Maire va contacter le centre routier qui nous a envoyé une convention avec une chicane afin d'étudier toutes les possibilités de sécurisation. La préfecture sera aussi sollicitée pour se renseigner sur l'éligibilité de notre projet à la subvention DETR.

10. Informations diverses

Le permis de construction du kiosque (déjà construit) au golf a été refusé. Alain Leyniac et Gilbert Blangero dresseront un procès-verbal afin d'en informer le procureur de la République.

Une dizaine de permis de construire ont été accordés sur la commune.

Avec le PLUI, le nouveau règlement de publicité locale remplacera le règlement national de publicité. Actuellement, certains panneaux publicitaires ne sont pas conformes à la législation en vigueur.

Des poteaux en bois ronds autoclaves ont été récupérés pour servir de supports aux panneaux d'indications des lieux d'activités touristiques.

Le directeur académique nous a fait parvenir un courrier nous signalant une mesure de sauvegarde pour l'année 2019 /2020 pour les 4 classes élémentaires de l'école de Bieujac. Pour la prochaine rentrée, il nous faudra au minimum 125 enfants sur l'ensemble des deux écoles pour maintenir le nombre de classes actuel.

Questions diverses

Aucune.

Fin de séance vers 21 heures